

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

Réunion du 6 octobre 2004

Convocation du 28 septembre 2004

Le Comité Syndical s'est réuni en deuxième session, le six octobre deux mille quatre à dix-huit heures, à la Maison des Communes à Belfort.

Présent(e)s :

BEL Jean-Marie - BILLIG Janine – BISSON Yves - BOURQUENEZ André – BRACONNIER Daniel - BRUNGARD Marcel – CHOFFIN Laurent – CLAUDEPIERRE André - COLIN Philippe – DEMEUSY Jean-François - DEMOUGE Cyrille - DEVALLAND Jean-Paul – DOMON Olivier - DONTENVILLE Gérard – ESTIENNE Marc - FLEURY Alain - FREYBURGER Agnès – GAIDOT Michel (*pouvoir de Serge Boblinger*) - GASPARI Dominique – GERMAIN Jean-Pierre - GIRODS Alain – GREMILLOT Serge - HOTZ Eric - HUMBERT Renée - JOUQUEZ Michel – KROMER Michel – LABOUE Danielle - MANSUY Anne - MARIE Jean – MARTIN Jean-Claude -MULLER Pascal - REBER Gilbert - ROOST Jean-François – RUER André – SCHROLL Michel - STEINMETZ Désiré – TORCHE Anne-Marie - TOUPENCE Roger - TOURNIER Bernard

39 votants – 1 pouvoir(s).

Excusé(e)s :

BEGUINET Pascal - BERTHELOT Guy – BOLHINGER Serge (*pouvoir à Michel GAIDOT*) – BRIGNON Jean-Luc -BRUCKERT Claude – FLAMANT Jean-François - GACHOT Françoise – HOUMAIRE Joël - HULMANN Nicole - KUDER Daniel — MARCJAN Thierry – PELTIER Marthe - PIFFER Mario – SALVI Gilbert – SIEGWALD Christophe - VAUTHIER Jean-Bernard - WOLF Jean-Louis -

Assistaient :

RHODES Dimitri-- LOMBARD Nathalie



Monsieur André BOURQUENEZ représente à la fois la commune d'Auxelles-Bas et le SI des Eaux de Giromagny. Il bénéficie de par ce fait de deux voix.



Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et rappelle qu'à l'occasion de cette deuxième session, le quorum ne sera pas nécessaire.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2004

Monsieur Gaidot, présente le budget supplémentaire 2004 à l'assemblée.

Le budget se décompose, pour le service électricité et le service informatique, selon les indications du document ci-annexé (annexe 1).

Le déficit d'investissement reporté est de 124 555,29 €. Une somme de 124 555,29 € est donc inscrite en réserve au compte 1068 pour couvrir ce déficit d'investissement. L'excédent antérieur de fonctionnement reporté est quant à lui de 53 851,66 €.

Le budget supplémentaire 2004 ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

REMPLACEMENT DE TROIS MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Le Bureau du SIAGEP a enregistré récemment plusieurs démissions. En effet, monsieur Jean-Claude Martin (Moval), monsieur Alain Ipponich (Auxelles Haut), et monsieur Saïd Kheloufi (Delle) ont tous trois souhaité, pour des raisons différentes, se retirer du Bureau.

Un premier appel à candidatures pour les remplacer avait été lancé lors de la réunion du 21 juin dernier. Aucun candidat ne s'était alors déclaré.

Monsieur Gaidot rappelle à l'assemblée le rôle important du Bureau celui-ci ayant reçu une très large délégation de pouvoir du Comité Syndical.

Monsieur le Président fait donc appel aux candidatures afin de remplacer les trois membres démissionnaires au poste d'assesseur au sein du bureau du SIAGEP.

Monsieur André CLAUDEPIERRE, délégué de la commune de Valdoie et monsieur Serge GREMILLOT, délégué de la commune de Sermamagny sont les deux seuls candidats.

Il est procédé au vote.

Monsieur André CLAUDEPIERRE et monsieur Serge GREMILLOT sont élus à l'unanimité assesseurs au Bureau Syndical du SIAGEP.

DETERMINATION DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 pris pour application des dispositions énoncées par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit la mise en place de barèmes propres aux présidents et vice présidents des EPCI dont les indemnités sont désormais calculées par référence directe à l'indice brut 1015 sans renvoi aux mécanismes applicables aux maires et adjoints.

Il convient donc de délibérer pour être en conformité avec les nouvelles dispositions législatives.

S'agissant d'un EPCI non doté d'une fiscalité propre, l'indemnité allouée au président est désormais fixée à 16,88 % de l'indice 1015.

L'indemnité allouée aux vice-présidents est quant à elle fixée à 3,38 % de l'indice 1015.

La présente délibération annule et remplace celle prise lors de la réunion du comité syndical du 15 octobre 2001.

Le tableau des élus concernés par cette délibération est joint pour information en annexe à la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

QUESTION DIVERSES

Madame MANSUY (Urcerey) souhaiterait pouvoir présenter à son conseil municipal un bilan d'activité du service informatique. Ce bilan qui pourrait être annuel permettrait en effet aux élus de mieux cerner les activités du service informatique notamment grâce à un bilan des interventions.

Monsieur Rhodes approuve cette suggestion et veillera à ce que cela soit fait dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président lève la séance à 18h50.

Fait à Belfort, le 7 octobre 2004

Le Président,

Michel GAIDOT